

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 décembre 2022

COMMUNE DE CHARME

Présents : Monsieur Frédéric Barbarit, Madame Agnès Baudrillart, Madame Sabrina Béchieau, Monsieur Bernard Borne, Monsieur Jean-Pierre Décelas, Madame Chantal Machet, Monsieur Jean-Michel Rabioux.

Absents excusés : M. Robert Claeysens, Monsieur Benoît Fradin.

Secrétaire de séance : Mme Agnès Baudrillart.

Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 18h 00 sous la présidence du Maire, M. Bernard Borne.

Ordre du jour

Le P V du conseil du 23/11/2022 est approuvé à l'unanimité des 7 membres présents

A. Délibérations :

1. - Révision des tarifs : Repas pris à la cantine :

Dans un souci d'éviter trop de disparité dans nos tarifs cantine avec ceux des autres écoles du RPI, monsieur le Maire propose, pour l'année 2023, les tarifs suivants : enfants 3€, adultes : 4,50 €.

Proposition adoptée à l'unanimité des 7 membres présents.

2. Révision du remboursement du chauffage – logement de l'école :

Monsieur le Maire indique la nécessité de réviser le remboursement du chauffage du logement communal, situé au-dessus de l'école de Charmé, en fonction du coût du combustible de l'année écoulée et propose 86€ par mois pour l'année 2023. (81,73€ en 2022)

Proposition adoptée à l'unanimité des 7 membres présents.

3. Révision du loyer : logement de l'école :

Considérant l'évolution de l'indice de référence de révision des loyers (+ 3,49% par rapport à 2021) et la nécessaire évolution des loyers communaux conformément à la clause de révision annuelle du loyer contenue dans les contrats de bail, monsieur le maire propose l'augmentation suivante : 313,67 X 3,49% soit : 10,947€ d'où un loyer de 324,617€ arrondi à **324,62€** par mois à compter du 1^{er} janvier 2023.

Proposition adoptée à l'unanimité des 7 membres présents

4. Révision du loyer : logement de La Poste

Considérant l'évolution de l'indice de référence de révision des loyers (+ 3,49% par rapport à 2021) et la nécessaire évolution des loyers communaux conformément à la clause de révision annuelle du loyer contenue dans les contrats de bail, monsieur le maire propose l'augmentation suivante : 216,66 X 3,49% soit : 7,561€ d'où un loyer de **224,22€** par mois à compter du 1^{er} janvier 2023.

Proposition adoptée à l'unanimité des 7 membres présents

5. Avis sur le projet d'un parc éolien « Les Berges de Charente » par la société IBERDROLA DEVELOPPEMENT RENOUVELABLE sur les communes de Aunac/Chenon/Moutonneau :

Une partie de notre commune étant comprise dans le périmètre (6km) dans lequel l'affichage au public doit être effectué, un avis a donc été affiché 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci (du 18/11 au 17/12/2022). Notre conseil doit maintenant émettre un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable sur ce projet, par 5 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention.

B. Questions diverses et informations

1. Vœux du Conseil municipal le samedi 7 janvier à 17h (si les conditions sanitaires le permettent) :

2. PLUi : Enquête publique du 16/01 au 16/02/2023. Dossiers consultables lors des permanences (voir affichage) dans les mairies de : Aigre, Mansle, St Amant de Boixe et Valence. Dossiers concernant chaque commune, détaillant les zones « constructibles », naturelles, agricoles et forestières consultables aux heures d'ouverture de la mairie.

Fin de la réunion à 19h

Prochain conseil le Jeudi 19 janvier 2022 à 20 h30.